Image not found or type unknown

prise en charge de surconsommation electrique garantie descenal

Par **vassago076**, le **15/01/2011** à **18:37**

Bonjour,

j'ecrit ce poste car nous avons fait construire une maison individuelle équipée d'un conduit de cheminée constituer de raccord inox (type poujoulat), la veille de noël suite a des odeur inquiétantes je suis monter dans mon grenier et là je me suis rendu compte qu'un des raccord s'etait percer , j ai donc stopper le feux dans la cheminée et contacter la garantie descennal et un technicien est venu voir le probleme, ce dernier nous a confirmer un défaut de fabrication , cependant cela fait 3 semaines que ce technicien doit contacter un professionnel pour effectuer le changement de cet élément mais cela traînent dans le temps, ne pouvant plus nous servir de notre cheminée nous somme obligés d'utiliser nos radiateur électrique et nous voyons notre facture d' électricité exploser, en 3 semaine nous somme déjà a presque 3 fois notre consommation habituelle pour 2 mois avec notre cheminée.

je me suis léser dire que la société de garantie descennal devait prendre la différence de facture EDF entre nos facutre habituelle et celle qui nous seras delivrer pendant "le sinistre"

je souhaiterais donc savoir si l'info est bonne ou pas, j'espert donc que quelqu'un pourrait partager son expérience avec moi

cordialement

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés